

RegulaE.Fr – Lettre d'information n°4

Le Mot du Président, Hippolyte Ebagnitchie (ANARE-CI – Côte d'Ivoire)



Chers membres de RegulaE.Fr,

Cette quatrième lettre d'information étant la dernière édition que j'aurai l'honneur d'introduire en tant que Président de RegulaE.Fr, je me réjouis tout particulièrement de pouvoir m'adresser une nouvelle fois par écrit aux membres de notre réseau.

L'année 2018 a été riche, et même très riche, à tel point qu'elle est une année de records qui méritent véritablement d'être relevés. En premier lieu, elle est l'année où s'est organisé le plus grand nombre d'activités et avec la plus grande diversité : rencontres multilatérales, visites bilatérales, missions de terrain ou encore réunions informelles. Elle est ensuite l'année de la plus grande mobilisation des membres aux rencontres du réseau : 17 pays étaient représentés à Montréal pour plus de 40 personnes présentes sur place pour le bon déroulement des 7 sessions de travail de l'atelier. Elle est aussi l'année de la meilleure représentation géographique de la francophonie, avec l'arrivée de Maurice, d'Haïti et du Nouveau-

Brunswick dans le réseau. Et enfin, c'est surtout l'année de la plus longue lettre d'information : 33 pages exactement pour la présente édition ! Même si ce résultat est le reflet fidèle de tout ce qui s'est passé au sein du réseau cette année, je tiens à reconnaître et à saluer l'implication des rédacteurs de la lettre qui ont su assurer sa grande qualité.

Cette lettre est ainsi pour nous l'occasion de rappeler notamment les échanges qui ont eu lieu à Cancun au mois de mars dernier en marge du 7^e Forum mondial des régulateurs de l'énergie (WFER), de parler du lancement du marché régional de la CEDEAO au mois de juin, de présenter les conclusions et de précieux témoignages sur l'atelier de Montréal qui s'est tenu en juillet, de mentionner les visites bilatérales entre les membres de notre réseau et auprès de l'Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie en Slovaquie, et de faire une place à deux entretiens particulièrement éclairants pour l'avenir de notre réseau.

J'adresse donc mes vifs remerciements à l'ensemble du réseau, à son Comité de coordination, ses membres, son Secrétariat et bien entendu à tous les experts et consultants extérieurs mobilisés à toutes ces occasions. Et pour finir, je tiens à souligner que la réussite de toutes ces activités tient pour beaucoup au soutien financier et logistique apporté par la Commission européenne et l'Institut Francophone pour le Développement Durable. Au nom du réseau, je remercie vivement tous les acteurs de ces institutions qui ont rendu possible cet appui à nos activités cette année.

Je souhaite donc à RegulaE.Fr de poursuivre cet élan de l'année 2018 en 2019, et pour de nombreuses années bien-sûr, grâce au soutien de ses partenaires et à la mobilisation de ses membres.

Sur ces mots, je vous retrouve avec plaisir et impatience à Dakar les 13 et 14 novembre pour la prochaine assemblée générale de notre réseau, accueillie par le Président Ibrahima Sarr de la CRSE sénégalaise.

Avec toutes mes amitiés,

Hippolyte Ebagnitchie, Président de RegulaE.Fr

L'Edito de la Présidente du Comité de Communication, Catherine Edwige (CRE – France)



Chers membres de RegulaE.Fr,

Depuis maintenant un an, le Comité de communication couvre les travaux de RegulaE.Fr grâce ses membres actifs, investis et créatifs. L'année 2018 ayant été une année particulièrement dynamique, le rythme de travail de notre Comité n'a cessé de croître, à tel point que suivre l'ensemble des événements organisés par le réseau a été pour nous un beau défi !

A travers ce travail de documentation des activités du réseau, il est évident que nous sommes les témoins privilégiés de la réelle montée en puissance de notre réseau, qui acquiert à chaque rencontre toujours plus de profondeur et suscite toujours plus d'intérêt. Vingt-cinq membres ont désormais rejoint RegulaE.Fr et soutiennent sa mission de partage de connaissances et de mise en relation des régulateurs francophones, preuve que nos activités sont vraisemblablement sur le bon chemin et proposent des canaux de réponse pertinents aux enjeux du monde de l'énergie d'aujourd'hui.

C'est donc avec plaisir que le Comité de communication vous présente la 4^e lettre d'information de RegulaE.Fr, enrichie par les bonnes idées de ses membres et l'implication des points de contacts que nous sollicitons régulièrement au sein de chaque régulateur membre. En effet, je tiens précisément à souligner qu'au-delà de rendre compte des activités multilatérales du réseau, la lettre est à chaque édition l'occasion de présenter à ses homologues l'actualité nationale de chaque régulateur, de mettre en évidence des avancées, de partager des problèmes, ou encore de proposer des solutions qui marchent. C'est l'un des moyens que ce réseau met en place pour permettre à ses membres de mieux de connaître, comme cela avait été souhaité au cours des échanges à Montréal, d'apprendre de ses pairs et de créer du lien avec ses voisins du monde francophone.

Créer du lien et se former mutuellement étant précisément ce qui nous anime au sein de RegulaE.Fr, j'aimerais également appeler l'ensemble du réseau à se mobiliser non seulement au moment de nos rencontres en présentiel, mais aussi et surtout entre ces rencontres, afin d'approfondir les relations à l'intérieur du réseau et pérenniser les liens créés lors des rendez-vous multilatéraux. J'encourage donc les membres de RegulaE.Fr à renforcer leur communication entre eux, bilatéralement, et à transmettre à notre Comité quelques enseignements de leurs échanges, des informations qu'ils jugent utiles, de la documentation à partager, des suggestions d'événements ou encore des contacts d'experts extérieurs qu'ils pourraient connaître. Le Comité de communication est aussi là pour accompagner les régulateurs à créer ce lien et à le renforcer.

Dans tous les cas, je me réjouis de la publication de la présente lettre qui consacre une fois de plus que la collaboration de tous produit des résultats d'une qualité rare.

J'adresse donc un très grand merci au Comité de communication et à l'ensemble des membres du réseau pour leurs contributions et leur soutien, et il ne me reste qu'à vous souhaiter une très bonne lecture.

Amicalement,

Catherine Edwige, Présidente du Comité de Communication de RegulaE.Fr

Adresse au réseau de la Vice-Présidente de RegulaE.Fr, Marie-Pierre Fauconnier (CREG – Belgique)

Cher-e-s collègues, Cher-e-s ami-e-s,

Tout début enfante sa fin. Ainsi, va la vie...

Le moment est venu pour moi de vous dire au revoir, à la suite de mon départ de la présidence de la CREG vers de nouvelles fonctions dès ce mois de novembre 2018.

A chaque fois, se démettre d'une fonction signifie quitter des collègues, une équipe expérimentée et dévouée, des ami-e-s ainsi que des missions et un potentiel d'action qui marqueront mon expérience professionnelle tant l'aventure, à vos côtés, a été belle, enrichissante et stimulante, à maints égards.

Ce fut un réel plaisir de travailler avec vous pour servir au mieux les intérêts du réseau, par les synergies que nous avons pu mettre en œuvre dans un esprit de cercle, où l'apport de chacun et de chacune a pu être considéré et valorisé dans un rapport d'égalité et de complémentarité au service du bien commun du réseau. Jusqu'ici, le réseau a été très uni et déterminé dans toutes ses actions et je vous souhaite de préserver cette précieuse force motrice pour l'avenir.

J'y ai aussi fait de très belles rencontres, toutes enrichissantes humainement et professionnellement, et j'espère que la plupart de ces liens subsisteront, d'une manière ou d'une autre, au changement.

Mes souvenirs seront nombreux. Mais j'aimerais particulièrement vous remercier pour les apports de très haute qualité dont j'ai personnellement pu bénéficier au côté de chacun et chacune d'entre vous et pour les excellentes relations nouées dans le respect et la confiance mutuelle. Sans oublier, bien sûr, le remarquable humour, la bonne humeur et la très grande sagesse de nos collègues et ami-e-s africain-e-s. Nous avons encore tant à apprendre de vous pour promouvoir une véritable culture de paix et en devenir les ambassadeurs...

Ce message de remerciement s'adresse à chacun de vous, quelle que soit votre fonction ou responsabilité au sein du réseau, et en particulier, à ceux et celles qui travaillent dans l'ombre au service de tous : le Secrétariat, qui a été la pierre angulaire de toutes les réalisations collectives du réseau RegulaE.Fr.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, de garder une énergie à toute épreuve pour contribuer, ensemble, à :

- Consolider le réseau « naissant » dans sa structure, ses objectifs et ses missions ;
- Poursuivre les chantiers entamés et à accroître la visibilité du réseau auprès du monde institutionnel, des autres *stakeholders* et, plus largement, du grand public ;
- Assurer le développement et la pérennité du réseau.

Je vous remercie infiniment pour le soutien et la confiance que vous m'avez témoignés dans mon rôle de vice-présidence du réseau, depuis sa création en 2016. Je suis persuadée que la nouvelle présidence et sa nouvelle équipe feront progresser le réseau encore un peu plus loin durant les années à venir.

Je vous souhaite la plus grande réussite en ce sens.

Marie-Pierre Fauconnier, Présidente du Comité de direction de la CREG

Table des matières

Le Mot du Président, Hippolyte Ebagnitchie (ANARE-CI – Côte d'Ivoire).....	1
L'Edito de la Présidente du Comité de Communication, Catherine Edwige (CRE – France)	2
Adresse au réseau de la Vice-Présidente de RegulaE.Fr, Marie-Pierre Fauconnier (CREG – Belgique).....	3
1. Actualité du réseau	5
1.1 Septième Forum mondial des régulateurs de l'Energie (WFER) et réunion informelle de RegulaE.Fr – 20 au 23 mars 2018.....	5
1.2 Atelier de travail n°3 à Montréal – 11 et 12 juillet 2018	8
1.3 Rencontre avec la Commission européenne – 16 juillet 2018.....	14
1.4 Témoignages.....	15
2. Actualités nationales des membres du réseau	17
2.1 Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) – Luxembourg	17
2.2 Commission de Régulation de l'Energie (CRE) – France.....	19
2.3 Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) – Burkina Faso	20
2.4 Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité (ANARE-CI) – Côte d'Ivoire	22
2.5 Focus régional : Lancement du marché régional de l'électricité de la CEDEAO.....	23
3. Coopération bilatérale entre membres du réseau.....	24
3.1 Visite de la CRSE du Sénégal à la CRE en France – 27 au 29 août 2018, puis à l'Agence de Coopération des Régulateurs de l'Energie (ACER) – 30 et 31 août 2018	24
3.2 Visite de l'ANARE-CI à la CRE en France – 3 au 5 septembre 2018.....	25
4. Entrevues	27
4.1 Diane Jean, Régie de l'Energie du Québec.....	27
4.2 Peter Fraser, Agence Internationale de l'Energie (IEA).....	28
5. Calendrier des événements 2018-2019.....	30
6. Annexe – Les membres et les points de contact du Comité de communication	31
6.1 Les membres.....	31
6.2 Les points de contact nationaux.....	31

1. Actualité du réseau

1.1 Septième Forum mondial des régulateurs de l'Energie (WFER) et réunion informelle de RegulaE.Fr – 20 au 23 mars 2018

Le WFER 2018

Le forum a débuté le 21 mars 2018 avec une cérémonie officielle d'ouverture en présence des autorités Mexicaines. Conformément au programme, il s'en est suivi la conférence inaugurale ayant pour thème « La réponse des régulateurs aux technologies et aux politiques perturbatrices » regroupant quatre panélistes de haut niveau provenant du Royaume-Uni (OFGEM), du Mexique (CRE), du Japon et des USA.

En prélude à l'ouverture officielle du forum, une formation sur la régulation a été organisée le mardi 20 mars 2018 autour de trois modules :

- Les bases de la régulation économique ;
- Les bases de la régulation du marché de l'électricité ;
- Les bases de la régulation du marché du gaz.

Chaque de journée de travail comprenait une conférence plénière, plusieurs sessions parallèles et des conférences liminaires (*keynote lectures*).

La thématique centrale de la régulation à l'ère de l'innovation a été étudiée autour des sous-thèmes suivants :

- L'autonomisation et la responsabilisation des consommateurs ;
- Le dynamisme des marchés ;
- Les infrastructures durables ;
- Gouvernance et performance des organes de régulation.

Deux membres du réseau ont honoré RegulaE.Fr par leurs brillantes prestations :

- Mme Patricia de SUZZONI de la CRE (France), en sa qualité d'oratrice à la session parallèle « Consommateurs responsables : la technologie comme critère de choix » ;
- Mme Marie-Pierre FAUCONNIER, Présidente de la CREG (Belgique), en sa qualité de modératrice pour la session « Trouver le bon mix : les solutions reliées au réseau du 21^e siècle ».

Les conférences liminaires intercalées entre les sessions parallèles visaient à apporter des connaissances nouvelles par des témoignages sur un projet spécifique ou un cas pratique comme illustration d'une thématique.

A ce titre, l'importante contribution de M. Bertrand PICCARD, fondateur de Solar Impulse, a été fort appréciée. Son intervention a permis notamment de mettre en évidence trois leçons essentielles en matière d'innovation :



- La possibilité d'un vrai changement de paradigme grâce à l'innovation ;
- L'idée que le régulateur doit être l'entité qui déclenche et impulse le changement ;
- Le principe d'une adaptation locale aux problématiques globales.

Le Président de RegulaE.Fr, M. Hippolyte EBAGNITCHIE représentait le Forum Africain des Régulateurs (AFUR) à l'événement. C'est à ce titre qu'il a pris part le 22 mars 2018 aux travaux du haut comité ayant abouti à la désignation de Lima (Pérou) comme ville hôte du prochain WFER.

La réunion informelle de RegulaE.Fr

La rencontre du réseau organisée en marge du forum a réuni 12 membres de RegulaE.Fr, deux consultants : M. Jean-Michel GLACHANT, Directeur de l'Ecole de régulation de Florence et M. Jorge VASCONCELOS, Président de NEWES, M. Louis Legault, Président de CAMPUT, ainsi qu'une délégation de l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC) conduite par son Président, M. Honoré BOGLER.

Deux points étaient à l'ordre du jour :

- Un point d'information sur la vie du réseau ;
- Des échanges informels avec les consultants.

Au titre des informations générales, le Président de RegulaE.Fr, M. Hippolyte EBAGNITCHIE a passé en revue les futurs rendez-vous avec comme point de chute immédiat la rencontre de Montréal prévue au mois de juillet 2018.

Il est également revenu sur les formations disponibles, notamment la formation BADGE-Régulation de l'Energie et la formation IFDD, dont l'édition 2018 aura lieu à Abidjan au mois de mai.

Au titre des échanges, avant de donner la parole aux consultants, le Président a situé les attentes de RegulaE.Fr à savoir :

- Comment RegulaE.Fr peut-il tirer profit des rencontres internationales comme le WFER ?
- Que retenir de la thématique générale du forum portant sur la régulation dans un contexte d'innovation ?

Pour ce qui concerne la vie du réseau, M. Jean-Michel GLACHANT, à partir de son expérience d'enseignant, a indiqué que l'une des voies pour animer et faire vivre l'association est la formation et les échanges d'expériences.

M. Jorge VASCONCELOS, en s'appuyant les exemples d'autres associations telles que la C2R et MedReg, a fait remarquer que le contexte de la création de RegulaE.Fr doit servir à élaborer une stratégie spécifique.

Des échanges informels avec les autres participants ont suivi. Plusieurs points ont été abordés, notamment :

- La question de la recherche de financement pour le fonctionnement du réseau ;
- La formation par vidéo-conférence.

Concernant la recherche des financements, Mme Marie-Pierre FAUCONNIER s'est engagée à poursuivre la facilitation de la collaboration avec la DG DEVCO de la Commission européenne. Elle a rappelé l'importante contribution financière de la DG DEVCO pour la participation de certains membres du réseau au forum.

Le Président Hippolyte EBAGNITCHIE a informé les participants des démarches entamées avec la Banque Africaine de Développement pour une collaboration avec le réseau.

Il a été également indiqué que la rencontre informelle a été rendue possible grâce au soutien financier de l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD). La collaboration avec cette institution devrait, selon lui, être davantage renforcée.

Sur le chapitre de la formation, M. Jean-Michel GLACHANT a indiqué que l'Ecole de régulation de Florence (FSR) a mis en place une formation en ligne en français portant sur le thème de « l'accès à l'énergie ». Les membres du réseau et M. GLACHANT ont convenu de poursuivre les échanges pour :

- Etudier les conditions financières de la mise à disposition de cette formation en ligne au profit des membres du réseau ;
- Mettre en place une formation en ligne dont le thème sera défini en commun avec la FSR.

D'autres sujets ont été abordés, dont notamment :

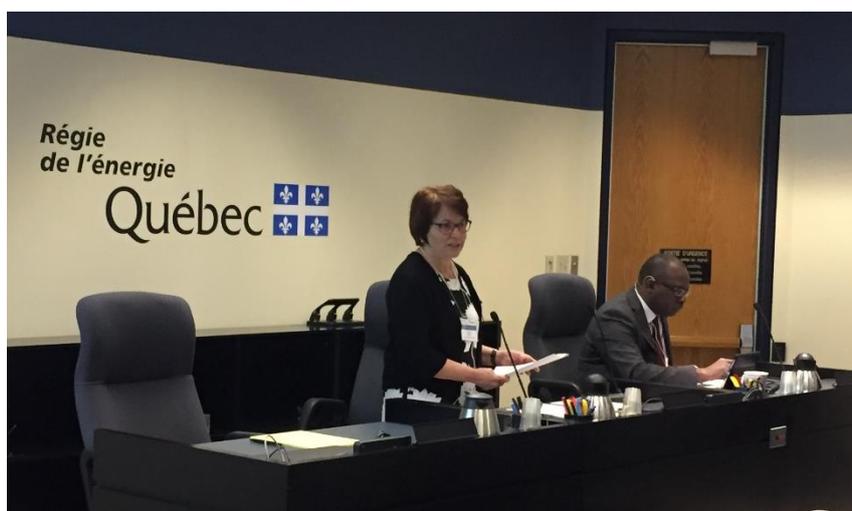
- Le développement des kits solaires évoqués par Mme Maria MANICUTA de l'ANRE de Roumanie ;
- Les innovations échouées explicitées par M. Jean-Michel GLACHANT.

Participants

Président	Hippolyte EBAGNITCHIE (ANARE-CI, Côte d'Ivoire) Apollinaire KOUDOU (ANARE-CI, Côte d'Ivoire)
Vice-Présidente	Marie-Pierre FAUCONNIER (CREG, Belgique) Geert VAN HAUWERMEIREN (CREG, Belgique)
Membres	Claude GBAGUIDI, Président, ARE, Bénin Boco KANA-GABA, Vice-Président, ARE, Bénin
Membre	Lija MAKARE, Directrice des Relations Internationales, PUC, Lettonie
Membre	Maria MANICUTA, Directrice Générale, ANRE, Roumanie
Membre	Ibrahima Amadou SAAR, Président, CRSE, Sénégal
Membres	Nadou ADJOGBOVIE, Présidente, ARSE, Togo Komla Atsitsogboé NYAKU, Directeur Général, ARSE, Togo Abidé BATABA-AGAMAH, Chef du Service juridique, Togo
Invités	Pr. Honoré BOGLER, Président, ARREC Yawovi NEGBEGBLE, Expert Electricien, ARREC Oumar BANGOURA, Expert Juriste, ARREC
Invité	Louis LEGAULT, Président de CAMPUT
Consultants	Jorge VASCONCELOS, Président, NEWES Jean-Michel GLACHANT, Directeur, Ecole de Régulation de Florence

1.2 Atelier de travail n°3 à Montréal – 11 et 12 juillet 2018

ATELIER DE TRAVAIL SUR LA DIGITALISATION DU SECTEUR DE L'ENERGIE ET LA TRANSITION ENERGETIQUE



Diane Jean, Présidente de la Régie de l'Énergie du Québec, officialise l'ouverture de l'atelier de travail de RegulaE.Fr à Montréal, aux côtés de Hippolyte Ebagnitchie, Président de RegulaE.Fr

L'ouverture de l'atelier de travail a été assurée par Mme Diane Jean, Présidente de la Régie de l'Énergie du Québec et M. Hippolyte Ebagnitchie, Directeur général de l'ANARE-Ci de Côte d'Ivoire et Président de RegulaE.Fr, qui ont tenu à souligner la grande mobilisation des membres du réseau à cet atelier et par conséquent l'existence de véritables attentes à l'égard de ces échanges sur la digitalisation et la transition énergétique. M. Hippolyte Ebagnitchie a également rappelé l'importance du soutien de la Commission européenne à la bonne tenue de cet atelier.

Session de travail n°1 sur la relation entre la digitalisation et l'énergie

La première session de travail a introduit le concept de digitalisation appliqué au secteur de l'énergie. M. Peter Fraser, Chef de la division gaz, charbon et énergie de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) a expliqué que la numérisation apporte essentiellement deux choses au secteur énergétique : une amélioration de l'efficacité énergétique et de la productivité d'une part, et une plus grande flexibilité d'autre part, qui est elle-même à l'origine d'avantages certains, tels qu'une réponse intelligente à la demande, une recharge optimisée des véhicules électriques, une meilleure intégration de l'augmentation de la part d'énergies renouvelables dans le mix et de la décentralisation de la production. Deux défis importants donnent toutefois matière à penser : la résilience numérique face aux cyberattaques (ou incidents) et la nécessaire protection des données personnelles. M. Pierre-Olivier Pineau, Professeur et titulaire de la Chaire de gestion de l'Énergie à HEC Montréal, a quant à lui rappelé que la troisième transition énergétique à laquelle nous assistons aujourd'hui correspond à la disparition des sources d'énergies fossiles en vue de la décarbonisation du secteur de l'électricité. L'accès aux données facilité par la digitalisation devrait ainsi permettre d'orienter les politiques énergétiques dans ce sens et d'encourager un rôle plus proactif des régulateurs désormais chargés de couvrir des questions qui dépassent leurs compétences actuelles (stockage, production distribuée,

compteurs intelligents). Les échanges qui ont suivi ont souligné le changement de paradigme en cours : la digitalisation est aujourd'hui une chance pour le secteur de l'énergie, mais elle dépend d'une bonne collaboration avec le secteur des télécommunications, d'une mise en commun transparente des sources de production et des informations, et enfin du choix de modèles d'affaires impliquant davantage le consommateur.



Session de travail n°2 sur la digitalisation des réseaux

Les enjeux et les opportunités que représentent les nouvelles technologies pour les réseaux de transport et de distribution ont été explorés au cours de la deuxième session de travail. Mme Johanne Babin, Directrice Infrastructure de mesurage et Solutions technologiques chez Hydro-Québec Distribution, a présenté le projet Lecture à Distance (LAD) qui a permis le déploiement de 3,8 millions de compteurs communicants dans la province du Québec entre 2010 et 2016, tout en prévoyant une option de retrait pour les consommateurs réticents, sur le principe du demandeur-payeur. Mme Louise Rozon, Vice-Présidente et Régisseuse de la Régie de l'Energie du Québec est revenue sur les deux audiences publiques que la Régie de l'Energie a tenu pour accroître l'acceptabilité sociale de ce projet : les audiences ont ainsi permis de démontrer la non-dangerosité des radiofréquences sur la santé et de mettre en place l'option de retrait. En regard, Mme Aya Bertine Kouadio Bonin, Sous-Directrice à l'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI), a mis en lumière le potentiel des réseaux de transport dans les pays en développement en se penchant sur le cas des pays de la Communauté Economique Des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le taux d'électrification dans cette région étant aujourd'hui très bas, le lancement de son marché régional de l'électricité en juin 2018 est l'occasion de s'appuyer sur les technologies digitales pour renforcer les interconnexions existantes et mettre au point des solutions de production décentralisée dans les régions non-électrifiées. Modéré par Mme Mariam Gui Nikiéma, Présidente de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSE) du Burkina Faso, le débat a mis en évidence l'importance de l'acceptabilité sociale des projets de développement de technologies intelligentes et surtout le rôle du régulateur dans la protection des intérêts des consommateurs au-delà de l'évaluation de la viabilité économique du projet.

Au cours de la pause du déjeuner, M. Louis Legault, Président de CAMPUT, l'organisation des régulateurs en énergie et des services publics du Canada, a présenté les activités de la structure et les possibilités de partenariats en matière de formation avec RegulaE.Fr. CAMPUT tient en effet deux

conférences annuelles par an sur des thèmes qui animent la réglementation du secteur et organise des rencontres avec son homologue américain, la *National Association of Regulatory Utility Commissioners* (NARUC) pour offrir à ses membres la possibilité de se former par le partage d'expériences et de bonnes pratiques.

Session de travail n°3 sur la fiabilité des réseaux au temps de la digitalisation

La troisième session de travail a permis d'aborder la question de la fiabilité des réseaux de transport et de distribution dans le contexte canadien puis français. M. Sylvain Clermont, Directeur Convergence des automatismes chez Hydro-Québec Trans-Énergie a expliqué que la transformation numérique des activités d'exploitation des réseaux en Amérique du Nord vise aujourd'hui à remplacer les automatismes de postes et de réseau arrivés à terme par des solutions numériques et évolutives, garantissant ainsi une meilleure fiabilité du réseau. Afin de suivre l'évolution technologique, les normes du régime de fiabilité sont appelées à être non-prescriptives et rédigées sur la base de principes. Mme Catherine Edwige, Membre du Collège de la Commission de Régulation de l'Energie française, a présenté trois exemples de l'engagement des gestionnaires de réseaux français dans la digitalisation des réseaux électriques en vue d'en améliorer la fiabilité : le déploiement du compteur intelligent, la mise en place de transformateurs numériques et de postes intelligents sur le réseau, et la mise à disposition de données de l'énergie à des tiers autorisés. Dans ces trois situations de maturité différente, le régulateur a fait le choix d'accompagner les gestionnaires de réseau afin de préparer l'avenir de la régulation. Pour terminer, M. Benoît Delourme, Chef Innovation technologique et Evolution du réseau chez Hydro-Québec Trans-Énergie, a conclu qu'en raison des évolutions technologiques que connaissent les réseaux canadiens, l'actuel plan de défense contre les pannes devrait être adapté. Pilotés par M. Abdelkader Choual, Président de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) en Algérie, les échanges ont convergé vers deux enseignements : l'utilité de l'expérimentation concrète des solutions numériques et la pertinence de l'échelon régional pour renforcer la fiabilité des réseaux.

Session de travail n°4 sur le coût et le financement de la digitalisation

La question du coût de la digitalisation du secteur de l'énergie en Afrique et en Europe a été abordée au cours de la quatrième session de travail. M. Pierre Audinet, Spécialiste en chef de l'énergie à la Banque Mondiale, a illustré la manière dont la Banque Mondiale exploite la numérisation pour relever les défis du secteur de l'énergie dans les pays en développement, par trois exemples : un projet de réseau numérisé au Brésil, un second de collecte de données au Nigéria et un dernier de services électriques décentralisés au Kenya. Il a notamment souligné le rôle crucial du régulateur et des politiques publiques, que la Banque Mondiale s'est engagée à soutenir. M. Jérôme Bezzina, Economiste de la régulation senior à la Banque Mondiale également, a pour sa part constaté qu'internet à haut débit restait un prérequis au développement de l'économie numérique des sociétés africaines. Il a souligné la pertinence du modèle économique de développement en parallèle des réseaux de transport d'électricité et de fibre optique (permettant d'une part pour le GRT le pilotage du réseau et d'autre part la perception de revenus complémentaires par la location du réseau de fibre optique). Enfin, Mme Marie-Pierre Fauconnier, Présidente du Comité de direction de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) en Belgique a présenté la stratégie de la Commission européenne pour la création d'un marché unique numérique en Europe, qui se trouve aujourd'hui prolongée par la volonté d'intégrer désormais les secteurs du transport, de l'énergie et du numérique. Les débats qui ont suivi, orchestrés par M. Hippolyte Ebagnitchie, Directeur général de l'Autorité Nationale de Régulation du

secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (ANARECI), ont mis l'accent sur une notion clé : le coût de l'opportunité de la digitalisation, auquel les bailleurs de fonds mais aussi les acteurs publics sont constamment confrontés.



Session de travail n°5 sur l'accompagnement de la transition énergétique par la digitalisation

La cinquième session de travail a étudié la manière dont la digitalisation peut faciliter la transition énergétique actuelle. M. Camille Hierzig, Directeur adjoint de l'Institut de Régulation Luxembourgeois, a rappelé que l'électricité qui est la forme d'énergie la plus facile à décarboniser est au cœur de la transition énergétique. La production d'électricité étant assurée de manière croissante par des sources d'énergie renouvelables par définition intermittentes, la flexibilisation de la demande tend à devenir inévitable : la digitalisation et l'automatisation sont les solutions identifiées à ce jour pour adapter la consommation à l'offre et éviter une perte de confort pour le consommateur. M. François Lévêque, Professeur à l'Ecole des Mines ParisTech, a ensuite partagé ses recherches avec l'auditoire selon lesquelles l'augmentation de la production d'électricité indispensable pour l'Afrique subsaharienne dans les années à venir n'est pas inéluctablement associée à des émissions polluantes croissantes, tout en n'étant pas contrainte à se faire exclusivement avec des technologies non carbonées : elle passe en réalité par un arbitrage coût/émission, notamment pour trancher entre le charbon et le gaz. Enfin, M. Hervé Lamarre, Directeur Général Planification et réglementation à la Régie de l'énergie du Québec, a retracé le cheminement des régulateurs nord-américains qui ont progressivement cessé de promouvoir la production distribuée au fur et à mesure de sa généralisation, compte tenu de la pression économique qu'elle provoquait sur les distributeurs et leurs clients non participants. A l'issue de la session, les échanges pilotés par M. Ibrahima Sarr, Président de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE) du Sénégal, ont mis en lumière l'importance du principe d'équité dans

l'allocation des coûts communs, et questionné la pertinence des tarifs dynamiques prévus pour limiter la congestion si la demande s'avère inélastique.

Session de travail n°6 sur le coût et le financement de la transition énergétique

Les coûts de la transition énergétique au Québec et le financement du développement des énergies renouvelables en Afrique ont été les sujets de la sixième session de travail. Mme Sophie Giner, Directrice Générale adjointe de la Régie de l'Énergie du Québec, a présenté les objectifs de la politique énergétique 2030 du Québec au titre de laquelle un organisme inédit a été créé, Transition Énergétique Québec (TEQ), dont le seul mandat est la mise en œuvre de tous les programmes d'efficacité, de substitution et d'innovation énergétiques au Québec. Le premier « Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques » de TEQ a été déposé en juin 2018 et est actuellement soumis à l'examen de la Régie de l'Énergie. Concernant le continent africain, deux projets de développement d'énergies renouvelables ont été détaillés. M. Marc Dossè Kouakani Assi, Chargé de Communication et des Relations publiques de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSE) du Togo, a présenté la nouvelle stratégie d'électrification nationale qui repose sur trois technologies : la connexion au réseau assurée par le secteur public, les minigrids nécessitant un partenariat public privé (PPP), et les kits solaires domestiques financés par le secteur privé avec un soutien public. La stratégie vise 100% d'électrification à l'horizon 2030 et coûtera environ 1000 milliards de francs CFA (1,5 milliard d'euros) à mettre en œuvre. Enfin, M. Alassane Tiemtoré, Directeur des Services techniques et de la Régulation de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSE) du Burkina Faso, a présenté le projet de la centrale solaire de Zagtouli d'une capacité installée de 33MWc : le coût est estimé à 47,5 millions d'euros, entièrement financé par une subvention du Fonds européen de développement (FED) et un prêt de l'Agence française de développement (AFD). Rythmée par Mme Marie-Pierre Fauconnier (CREG), la discussion qui a suivi a salué l'utilité des témoignages donnés sur ces projets locaux, et a notamment permis à deux régulateurs membres du réseau, Haïti et le Togo, de prendre conscience de la proximité des problématiques énergétiques de leurs deux pays, illustrant en cela l'une des forces de RegulaE.Fr.

Avant de lancer la dernière session de travail, les régulateurs ont eu l'occasion de rencontrer Mme Dominique Savoie, Sous-Ministre au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Gouvernement du Québec. La Sous-Ministre est revenue sur les grandes priorités de la politique énergétique du Québec à l'horizon 2030 visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs économiques au Québec et sur la mission unique de TEQ concentrée sur la transition énergétique. Elle a de plus rappelé qu'en raison de l'abondance des ressources énergétiques au Québec, l'enjeu de la transition énergétique pour la province était davantage celui d'une consommation plus responsable que celui des coûts.

Session de travail n°7 sur l'impact des changements technologiques et énergétiques pour le consommateur

La dernière session de travail a permis d'explorer l'impact de la digitalisation du secteur énergétique sur le consommateur dans plusieurs contextes. Le cas du Canada a tout d'abord été présenté, puis une table-ronde a donné lieu à une comparaison des modèles belges, bulgares et burkinabés, et enfin les enjeux du continent africain ont été exposés.

M. Christophe Krolik, Professeur à l'Université de Laval et titulaire de la Chaire de recherche et d'innovation Goldcorp en droit des ressources naturelles et de l'énergie, a identifié les crypto-monnaies

comme l'un des impacts les plus visibles de la digitalisation du secteur énergétique sur le consommateur. Il a indiqué que les demandes de raccordement de projets numériques de type « chaînes de blocs / blockchain » (un registre numérique des opérations entre des parties sur un réseau fonctionnant sans organe de contrôle central) représentaient aujourd'hui plus de 40% de la capacité de production québécoise ! Les impacts les plus attendus restent par ailleurs toutes les applications à l'énergie de ce type de technologie. Dans ce contexte de rapide évolution technologique, le rôle du régulateur est d'anticiper le changement dans sa régulation via la collaboration avec un nombre croissant d'acteurs économiques.

La table-ronde sur la protection des consommateurs au niveau national a permis d'éclairer tour à tour : le modèle belge des tarifs sociaux, automatiques, sur la base d'une offre de marché, et financés par une mutualisation du coût sur l'ensemble des consommateurs – présenté par Mme Marie-Pierre Fauconnier, Présidente de la CREG ; le modèle bulgare, où les consommateurs vulnérables disposent d'un statut clairement défini dans la législation et peuvent bénéficier de mesures de protection s'ils remplissent des critères précis – présenté par Mme Vera Kirilova, Experte en Electricité et énergie thermique au sein de l'EWCR ; et le modèle burkinabé, plus jeune et qui fonctionne aujourd'hui au cas par cas – présenté par Mme Mariam Gui Nikiéma, Présidente de l'ARSE du Burkina Faso. Mme Nikiéma a également souhaité faire part au réseau d'un retour d'expérience sur la mise en œuvre du paiement mobile des factures d'électricité, particulièrement bénéfiques pour les consommateurs burkinabés.

Enfin, la session s'est terminée par l'intervention de M. Sidy Diop, Directeur Afrique chez Deloitte Economic Advisory, traitant de l'impact des innovations et technologies de production sur la consommation d'électricité en Afrique. L'analyse de la situation africaine, caractérisée par un faible taux d'électrification, révèle que d'ores et déjà certains pays s'éloignent d'un mix basé sur le pétrole pour des technologies moins coûteuses et plus efficaces, et que les innovations off-grid permettent par ailleurs de favoriser de manière abordable l'accès à l'électricité en zone rurale. Les échanges finaux, modérés par Mme Catherine Edwige, Membre du Collège de la CRE, ont confirmé la place centrale du consommateur dans le phénomène de transition énergétique et numérique en cours, tant par les mesures de protection dont il bénéficie que par le rôle actif qui lui est dorénavant confié dans le secteur énergétique.

A l'issue de cette série de sept sessions de travail, Mme Diane Jean, Présidente de la Régie de l'Energie du Québec, a tenu à saluer le niveau des échanges, à remercier les organisateurs, les intervenants et les participants, avant de confirmer sa volonté de continuer à renforcer cet élan des travaux de RegulaE.Fr. M. Hippolyte Ebagnitchie, Président de RegulaE.Fr, a reconnu également la réussite de l'atelier où dix-sept régulateurs étaient représentés, avant de conclure que le rôle fondamental du régulateur était bel et bien de penser la régulation de l'avenir, a fortiori en Afrique où les processus de décision et de mise en œuvre sont particulièrement longs. RegulaE.Fr constitue ainsi un cadre utile pour éclairer les décisions à prendre.

VISITE CHEZ HYDROQUEBEC – JOURNEE DU 13 JUILLET

Ces deux journées d'échanges de bonnes pratiques et de partage de connaissances se sont refermées sur la visite des locaux d'Hydro-Québec, entreprise responsable de la production, du transport et de la distribution de l'électricité au Québec. Mme Anne-Marie Prud'homme, Conseillère Communication d'entreprise chez Hydro-Québec, et M. Sébastien Charrel, Directeur Développement des Affaires chez

Hydro-Québec International, ont respectivement présenté les missions principales et les activités internationales d'Hydro-Québec, complétant ainsi le panorama énergétique québécois tel que perçu cette fois-ci par l'opérateur régulé.



Photo de famille à l'issue de l'atelier

1.3 Rencontre avec la Commission européenne – 16 juillet 2018

Au leur retour de Montréal, les régulateurs membres de RegulaE.Fr ont fait escale à Bruxelles, en Belgique, afin de rencontrer les experts de la Commission européenne, notamment des Directions Générales Énergie (DG ENER) et Coopération au Développement (DG DEVCO). Cette rencontre a été l'occasion pour la délégation de présenter aux services de la Commission européenne l'ensemble des travaux menés en 2018 ainsi que les objectifs identifiés pour 2019 en vue d'un possible renouvellement de l'enveloppe de financement au titre de la politique européenne de coopération au développement.



Les régulateurs ont ensuite présenté publiquement à l'Info Point de la Commission européenne l'ensemble des actions réalisées par RegulaE.Fr grâce à la mobilisation de ses membres tout au long de l'année, et ont clairement marqué à cette occasion leur volonté de poursuivre et renforcer cet élan. Composé d'acteurs de la société civile et notamment de journalistes, le public a marqué un réel intérêt pour les missions et les activités du réseau, confirmant ainsi l'adéquation des solutions proposées avec les enjeux du monde actuel de l'énergie, et particulièrement d'Afrique francophone.

1.4 Témoignages

M. Oumar BERTHE, Président de la Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau du Mali

« La digitalisation se traduit par un meilleur recouvrement des factures, une réduction des pertes techniques et non techniques et une fiabilisation des réseaux »



Cet atelier sur le thème de la digitalisation dans le secteur de l'énergie m'a permis, en la matière, de m'enrichir des expériences de différents pays, particulièrement celles de la Régie de Montréal et d'Hydro Québec. L'opportunité m'a été offerte de mieux appréhender le concept de digitalisation en général et en particulier dans le secteur de l'énergie. Les enjeux, les opportunités, les coûts et le financement de la digitalisation ont été exposés et discutés durant cet atelier et des cas concrets ont été présentés.

La digitalisation peut être définie comme la mise en réseau de dispositifs, à travers des communications digitales, de collecte et de partage de données avec l'analyse de ces données pour améliorer les opérations d'un système, en l'occurrence énergétique. Les principaux défis liés à la digitalisation sont le renforcement de la résilience numérique et la gestion des risques liés aux données privées. A cet égard, le régulateur devrait jouer un rôle important dans la mise à disposition de ces données.

Les opportunités offertes par la digitalisation sont principalement l'accès à davantage de ressources, le potentiel d'économie et la mise en commun des moyens, la meilleure gestion de l'intermittence, un tarif qui reflète mieux la consommation. En effet, le coût unitaire des technologies émergentes qui compose la chaîne de valeur de la digitalisation est en baisse et la meilleure gestion de la demande induite par la digitalisation permet d'éviter des investissements lourds, de faciliter l'intégration des énergies renouvelables et la production d'énergie décentralisée. On est ainsi passé du paradigme de la gestion de la production à celui de la gestion de la demande. La digitalisation se traduit par un meilleur recouvrement des factures, une réduction des pertes techniques et non techniques et une fiabilisation des réseaux.

Avec la transition énergétique et la digitalisation, on a vu l'apparition de « *prosumers* » (producteur et consommateur) et de mini-réseaux à base d'énergies renouvelables raccordés au réseau global, améliorant ainsi le volume d'énergie disponible et l'accès à l'électricité.

Le régulateur a un rôle primordial à jouer dans ce processus de transition énergétique à l'ère numérique en ce qui concerne la protection de la confidentialité, la transparence du marché et l'acceptabilité sociale des innovations. Des mesures comme par exemple la mise en place de tarifs sociaux devraient

être prises pour éviter aux consommateurs vulnérables une fracture numérique et énergétique. Les interventions de spécialistes de haut niveau ont permis d'échanger en profondeur sur tous les aspects de la digitalisation dans le secteur de l'énergie y compris les perspectives lointaines qui verraient l'introduction du *blockchain* ou de la crypto-monnaie.

M. Abdelkader CHOUAL, Président de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz de l'Algérie

« Le succès de cet atelier réside aux réponses qu'il a permis de trouver aux questionnements en matière de développement et de mise à disposition de l'électricité dans nos pays »



Nous avons eu la chance que cet atelier ait été organisé dans un pays où le développement technologique est très intense. On s'est rendu compte au cours de ces deux journées que nos préoccupations d'impliquer le citoyen dans la gestion et dans la réponse à apporter aux problématiques énergétiques de nos pays nécessitent de notre part une nouvelle approche et une nouvelle vision. En ce moment-là, c'est de profiter des technologies pour pouvoir asseoir cette relation avec les citoyens pour ensuite hisser au plus haut point leur accès au service public de l'électricité. Car avec ces technologies, les coûts de développement sont moindres si bien qu'on investit moins et en retour on a les moyens de répondre plus rapidement à la demande et c'est cela la digitalisation.

Je pense alors que les deux jours que nous venons de passer sur cette problématique nous ont ouvert les yeux sur beaucoup de possibilités et devraient nous permettre, nous africains en particulier, de trouver les solutions qui jusque-là nous manquaient pour répondre aux besoins du développement du secteur. Je prends par exemple la production distribuée décentralisée. Aujourd'hui, il y a des moyens de gérer des micro-réseaux qui correspondent à des problématiques de développement et de mise à disposition de l'énergie sans de très gros investissements. Pour ma part alors, le succès de cet atelier réside aux réponses qu'il a permis de trouver aux questionnements en matière de développement et de mise à disposition de l'électricité au niveau de nos différents pays.

Mme Mariam Gui NIKIEMA, Présidente de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie du Burkina Faso

« Les communications données par les experts nous ont davantage éclairés sur différentes facettes de cette problématique de la digitalisation »



En venant à Montréal pour prendre part à cet atelier de travail, le 3^e du genre organisé par RegulaE.Fr, nous avons plusieurs objectifs, mais les plus importants étaient d'apporter notre contribution à l'animation de la vie du Réseau dont nous sommes membre fondateur, puis apprendre des autres membres et des experts de la thématique retenue pour cette rencontre. Mes trois collaborateurs et moi-même sortons très satisfaits aussi bien de l'organisation pratique de la rencontre que des contenus qui ont été développés au cours des deux jours de travaux.

Certes, nous avons quelques connaissances sur le concept puisqu'au Burkina nous avons des expériences en la matière et que nous avons du reste partagées avec nos autres confrères régulateurs ; cependant les communications données par les experts nous ont davantage éclairés sur différentes facettes de cette problématique de la digitalisation, à telle enseigne que pour nous, le présent atelier de travail a été un moment de renforcements de capacités si bien que nous aimerions féliciter le bureau du RegulaE.Fr pour le choix de ce thème. Au Burkina, le secteur étant en cours de réforme, en tant que régulateur, nous saurons mettre à profit les acquis de cette rencontre dans le cadre de nos missions d'appui et de conseil à l'endroit du Gouvernement.

2. Actualités nationales des membres du réseau

2.1 Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) – Luxembourg

L'ILR est un régulateur multisectoriel. À côté de la réglementation des marchés de l'électricité et du gaz naturel, l'ILR surveille également les secteurs des communications électroniques (autrefois appelés télécommunications), les services postaux, les fréquences radioélectriques ainsi que le transport (ferroviaire et aérien). Le **27 mars 2018**, l'ILR a publié son [Rapport d'activité pour l'année 2017](#).

En matière de protection des consommateurs, l'ILR a publié, le **14 mai 2018**, son [Rapport d'activité du Service Médiation pour l'année 2017](#).

La médiation est un mode extrajudiciaire, transparent, rapide et gratuit de résolution de litige, ouverte à tout client final résidentiel mécontent dans le contexte du marché de l'énergie de son fournisseur et/ou de son gestionnaire de réseau. Son rôle est de traiter, à la demande du consommateur concerné, toute réclamation qui n'a pas été traitée de manière satisfaisante dans le cadre des procédures de réclamation internes mises en place par les entreprises d'électricité ou de gaz naturel. Depuis 2016, les fournisseurs et les gestionnaires de réseau présents sur le marché de l'énergie luxembourgeois peuvent aussi bénéficier gratuitement des services de médiation offerts par l'Institut, en vue de trouver une solution simple et rapide à une situation litigieuse les opposant à leurs clients finals. Le but de la médiation est de concilier les parties. À cette fin, l'Institut demande une prise de position des deux parties et propose une solution que ce soit sur base de dispositions légales ou en équité. La proposition de solution du litige est non contraignante et les parties sont libres de l'accepter ou de la refuser. Les demandes de médiation peuvent être introduites en ligne via le site internet de l'Institut, mais aussi par voie postale, dans les trois langues administratives. En cas de questions, les parties à la médiation peuvent désormais également communiquer avec le médiateur par la voie électronique. En outre, depuis novembre 2016, l'Institut figure sur la [Liste des Organismes de règlement des litiges](#) sur le site Internet de la Commission européenne pour les Consommateurs.

Dans le cadre de l'exercice de l'étiquetage de l'électricité fournie en 2017, l'ILR a publié le mix résiduel de l'année 2017 par Règlement ILR/E18/9 du **23 mars 2018**, ainsi que la composition et l'impact environnemental du mix national pour l'année 2017 par Règlement ILR/E18/14 du **6 juillet 2018**. L'étiquetage de l'électricité fournie permet au consommateur de connaître l'impact environnemental en termes des émissions CO2 et des déchets radioactifs de l'énergie électrique qu'il consomme. Son fournisseur doit lui communiquer, au moins une fois par an, un relevé des sources d'énergie utilisées pour la production de l'électricité qu'il a fournie ainsi que l'incidence sur l'environnement. Pour assurer la comparabilité des informations, chaque fournisseur utilise dans sa communication externe une étiquette prédéfinie pour chaque produit commercialisé aux clients finals. Cette étiquette comprend trois informations, à savoir :

- Les caractéristiques du produit d'électricité en question – mix produit ;
- Les caractéristiques du mix énergétique entier (donc de tous les produits) du fournisseur en question – mix fournisseur ;
- Les caractéristiques du mix énergétique agrégé au niveau national – mix national.

Le client final est ainsi en mesure de comparer les offres et les produits des différents fournisseurs et de faire son choix non seulement en fonction du prix, mais aussi en fonction des sources d'énergies à partir desquelles l'électricité est produite. À cette fin, l'Institut est chargé d'effectuer le contrôle des informations fournies. Ce contrôle est réalisé à travers un découplage des caractéristiques de l'électricité de son flux physique. Sur base des mécanismes de traçage définis par l'Institut, chaque fournisseur est amené à produire les pièces requises pour indiquer l'origine de l'électricité fournie et son impact environnemental. Si les preuves nécessaires prévues par la réglementation ne sont pas produites ou non concluantes, l'Institut substitue les éléments non concluants par le mix résiduel et par les valeurs par défaut de l'impact environnemental.

En date du **2 juillet 2018**, l'AIB – *Association of Issuing Bodies*, a publié le nouveau [Domain Protocol for Luxembourg](#). L'ILR, en tant qu'autorité compétente pour l'émission des garanties d'origine, a organisé une **consultation publique ouverte du 29 mars 2018 au 30 avril 2018** pour inviter toutes les parties intéressées à adresser à l'ILR leurs commentaires et réactions au sujet de la modification

du « *EECS Electricity Domain Protocol for Luxembourg* » pour le registre luxembourgeois des garanties d'origine géré par l'ILR. Le document de [consultation](#), les observations transmises par les parties intéressées ainsi que le résultat de la consultation sont disponibles sur le site Internet de l'ILR.

2.2 Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) – France

Comité de prospective

La CRE s'est récemment dotée d'un comité de prospective, composé de 35 membres issus de divers horizons : des acteurs du secteur de l'énergie, des intellectuels, des personnalités issues du monde académique. Ce comité s'est réuni pour la première fois le 17 octobre dernier et s'est fixé pour but d'imaginer les transformations industrielles et technologiques qui affecteront le monde de l'énergie de demain. Le comité procédera par la publication régulière de travaux collectifs et organise d'ores et déjà son travail autour de trois thématiques majeures :

- Consommateurs et enjeux sociétaux ;
- Choix énergétiques à moyen et long termes ;
- Avenir des réseaux.

L'objectif de cette prospective est d'établir des diagnostics et scénarii pour le futur mais aussi de former des recommandations en termes de politiques publiques notamment en ce qui concerne les questions de mobilité propre, de stockage de l'énergie et de transformation numérique au service des consommateurs.

Dans le cadre de ce travail de prospective, un voyage d'étude en Californie a été organisé du 20 au 27 janvier 2018 pour étudier les orientations prises sur place pour atteindre les objectifs de transition énergétique. La transition énergétique en Californie repose sur un large écosystème de start-ups et sur un secteur et des investissements privés omniprésents, en parallèle d'une forte volonté politique.

Un second voyage d'étude a eu lieu en Chine du 12 au 16 mars 2018 où le comité a pu constater que les politiques publiques en matière de transition énergétique étaient orientées vers les enjeux de santé publique liés au problème de la pollution de l'air. Le comité a été témoin de la difficulté de réaliser cette transition dans une économie totalement planifiée.

Le comité a publié une *Etude sur les perspectives stratégiques de l'énergie* en mai 2018 au sein de laquelle il distingue plusieurs évolutions futures possibles du secteur de l'énergie à moyen et long termes :

- La consommation d'énergie devrait, selon cette étude, diminuer en Europe dans le futur ;
- Le mix énergétique serait quasiment totalement décarbonné grâce à la compétitivité de la filière renouvelable ;
- Le besoin en réseaux augmenterait malgré la baisse de consommation du fait notamment du développement de la production décentralisée ;
- Le stockage par batterie deviendrait une composante essentielle du système électrique ;
- Nous connaissons un glissement vers un modèle articulant des « grappes » de microgrids ;
- Le market design devrait s'adapter pour réintroduire des signaux de prix ;
- Les infrastructures gazières devraient rester importantes en Europe pour aider à la transition énergétique ;
- L'Europe devrait connaître une émergence de l'économie de l'hydrogène ;

- Les consommateurs devraient pouvoir contrôler leur consommation et leur approvisionnement grâce aux nouvelles technologies.

Cette étude propose également une réflexion sur le futur de la régulation qui devra prendre en compte l'impact du déploiement des nouvelles technologies pour continuer à exister et généraliser des expérimentations encadrées dans des démarches de type « *regulatory sandbox* ». La régulation de l'énergie devra également avoir à cœur de faciliter l'émergence de mécanismes incitatifs aidant au développement de la filière renouvelable et de renforcer la coordination entre les systèmes électrique et gazier pour avoir une approche globale de la transition énergétique.

Autoconsommation

L'autoconsommation, ou la possibilité pour le consommateur de produire lui-même tout ou partie de sa consommation d'électricité, concernait 20 000 personnes à la fin de l'année 2017. Si ce chiffre est relativement bas, la baisse du coût des panneaux photovoltaïques place l'autoconsommation dans une dynamique de croissance, ce qui nécessite de réfléchir à l'évolution des systèmes électriques et de la tarification de l'électricité pour adapter le système global à cette nouvelle forme de consommation.

C'est pour répondre à ce nouveau défi que la CRE a pris la délibération n°2018-027 portant orientations et recommandations sur l'autoconsommation en février 2018, après avoir lancé une concertation au second semestre de l'année 2017 pour examiner les conséquences, notamment tarifaires, du développement de l'autoconsommation. Dans cette délibération, la CRE émet diverses recommandations comme la mise en place d'une plateforme dématérialisée par les gestionnaires de réseaux pour faciliter la déclaration des installations d'autoproduction. La CRE recommande également de limiter l'exonération de CSPE (contribution au service public de l'électricité) et de taxes locales aux seuls petits autoconsommateurs (ceux situés sur un segment de 0 à 9kWc en ce qui concerne la filière photovoltaïque).

Dans sa délibération n°2018-098 portant projet de décision sur la tarification de l'autoconsommation, la CRE ne modifie pas les composantes de soutirage, de gestion ainsi que le TURPE (tarif d'utilisation du réseau public d'électricité) applicable aux auto-consommateurs individuels, mais en ce qui concerne les auto-consommateurs collectifs, la CRE introduit une nouvelle formule tarifaire d'acheminement optionnelle et une composante de gestion spécifique.

2.3 Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) – Burkina Faso

Durant ces derniers mois, l'actualité de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) du Burkina Faso a été marquée au plan régional et international par sa participation du 25 au 29 juin 2018, à Cotonou, au Bénin, au 6^e forum de l'ARREC et au lancement du marché régional de l'électricité de la CEDEAO et du 11 au 13 juillet 2018 à Montréal, au Canada, à l'atelier n°3 du Réseau des régulateurs francophones de l'énergie (RegulaE.Fr).

A plan national, l'actualité a été marquée, entre autres, par une visite de travail accordée à la Ligue des consommateurs du Burkina (LCB), l'une des quatre principales associations de consommateurs que compte le pays, la participation à un atelier organisé par l'Association de GEstion des REssources naturelles et de la Faune de la Comoé-Léraba (AGEREF/CL) et la conduite de missions de contrôles des opérateurs du secteur.

La visite de travail accordée à la LCB intervenue le vendredi 06 juillet 2018 a marqué une autre phase dans la relation du régulateur burkinabé avec les consommateurs, d'autant qu'une telle rencontre intervenait pour la première fois entre une association de consommateurs et l'ARSE. Forte de six membres et conduite par le Président de la LCB, Monsieur Pierre Nacoulma, la délégation est venue échanger avec la Présidente de l'ARSE sur des sujets liés aux droits des consommateurs d'électricité et aux missions du régulateur de l'énergie.



La Présidente de l'ARSE, Mariam Gui Nikiéma, au milieu, avec à sa droite la délégation de la LCB...



...et à sa gauche ses collaborateurs.

A l'atelier national de plaidoyer sur la qualité des équipements auprès des acteurs du secteur privé intervenant dans le domaine des énergies renouvelables organisée le mardi 03 juillet 2018 par l'Association de Gestion des Ressources naturelles et de la Faune de la Comoé-Léraba (AGEREF/CL), la Présidente a présenté sa structure notamment son organisation et son fonctionnement. Ce fut l'occasion pour elle de préciser que la régulation assurée par l'ARSE s'applique à l'ensemble des sources d'énergie, y compris les énergies renouvelables.



La Présidente de l'ARSE lors de sa communication...



...et photo de famille avec les organisateurs de l'atelier à la fin de la séance.

Par ailleurs, dans la dynamique de l'opérationnalisation de ses missions, une équipe du régulateur a effectué courant mai 2018 une sortie de terrain auprès de l'opérateur principal qu'est la SONABEL. Ces contrôles ont concerné le volet exploitation au niveau des centrales thermiques de Ouagadougou et des mouvements d'énergie au niveau de la Direction du Transport.



Séance de travail à la centrale thermique de Kossodo



Photo de famille avec l'équipe du Département Mouvements d'énergie de la Direction des Transports de la SONABEL

2.4 Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité (ANARE-CI) – Côte d'Ivoire

Litiges entre consommateurs et le concessionnaire de l'électricité en Côte d'ivoire

L'Autorité nationale du secteur de l'électricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI) est « à l'écoute des consommateurs d'électricité ». Dans le cadre de sa politique de proximité, une délégation de cette structure conduite par la Sous-directrice chargée des consommateurs, Aya Bertine Kouadio Bonin, a échangé récemment avec les membres de l'Association des locataires du bloc 945/956 de Yopougon Niangon sud et ceux de la Fédération des consommateurs Actifs de Côte d'Ivoire (FACACI). L'objectif visé est de rapprocher les services du régulateur des populations, vulgariser l'ANARE-CI et principalement sa mission de protection des intérêts des consommateurs d'électricité. A ces occasions, Mme Kouadio a fait savoir que l'ANARE-CI est non seulement, le régulateur, mais également l'Avocat des consommateurs. « Dans votre relation avec la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE), le concessionnaire du service public de l'électricité, vous n'êtes pas seuls », a-t-elle indiqué aux membres desdites associations. Lorsque le consommateur a un souci concernant exclusivement l'électricité, il lui suffit, a-t-elle conseillé, de saisir d'abord le concessionnaire, et en cas de non satisfaction, l'ANARE-CI. « Il y a un régulateur qui fait respecter les textes au profit de tous les acteurs », a-t-elle souligné.



Mme Kouadio (au micro) lors de sa présentation



Vue de l'auditoire

2.5 Focus régional : Lancement du marché régional de l'électricité de la CEDEAO

La première phase du marché régional de l'électricité de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été lancée, le 29 juin à Cotonou, au Bénin en présence de Son Excellence Monsieur Patrice TALON, Président de la République du Bénin, des ministres de l'énergie des pays membres et des représentants d'institutions internationales.

A l'occasion, le secrétaire général du système d'Echange d'Energie Electrique Ouest-Africain (EEEOA ou WAPP), M. Apollinaire KI SIENGUI, a rappelé que l'initiative de la création de ce marché unique vise à développer, sécuriser et renforcer le système électrique ouest-africain. Il est organisé de manière à permettre aux sociétés publiques ou privées de production, de transport et de distribution d'électricité de fonctionner de manière efficace. Il a, en outre, indiqué que le marché est chargé de promouvoir et de développer des infrastructures de production, de transport d'électricité et d'assurer la coordination des échanges d'électricité entre les Etats membres à l'exception du Cap-Vert et permettra aux populations des Etats membres de la CEDEAO de bénéficier d'un approvisionnement électrique régulier, fiable et à un coût compétitif.

Le président de l'Autorité de Régulation Régionale de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC), le Professeur Honoré BOGLER, a pour sa part montré que l'institution qu'il dirige a pour mission générale d'assurer la régulation des échanges transfrontaliers d'électricité entre les Etats membres tout en veillant à la mise en œuvre des conditions permettant d'en assurer la rationalisation et la fiabilité et en contribuant à la mise en place d'un environnement réglementaire et économiquement favorable à la mise en place du marché régional.

Il est à noter que le projet est réparti en 3 phases dont le lancement constitue la première phase. Aussitôt après, s'ouvrira une période d'environ deux ans qui sera consacrée à préparer l'avènement de la deuxième phase du marché, celle d'un marché concurrentiel dit « *day-ahead* » qui viendrait s'ajouter aux marchés des contrats bilatéraux existant dans la région depuis plusieurs années. La troisième phase de ce marché est appelée, quant à elle, à intervenir plus tard, sous la forme d'un marché concurrentiel plus évolué intégrant la commercialisation de l'ensemble des produits du négoce de l'électricité, notamment les services auxiliaires et les services financiers.

Pour faire face aux difficultés d'accès des populations à l'énergie électrique, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a créée en 1999 une institution spéciale de système d'Echange d'Energie Electrique Ouest-Africain (EEEO ou WAPP).

3. Coopération bilatérale entre membres du réseau

3.1 Visite de la CRSE du Sénégal à la CRE en France – 27 au 29 août 2018, puis à l'Agence de Coopération des Régulateurs de l'Energie (ACER) – 30 et 31 août 2018

Dans le cadre du Réseau francophone des régulateurs de l'énergie, RegulaE.Fr, une délégation de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité du Sénégal (CRSE), conduite par son Président M. Ibrahima Amadou SARR, a effectué des visites d'études à la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) à Paris, puis à l'Agence de Coopération des Régulateurs de l'Energie (ACER) de l'Union européenne à Ljubljana, en Slovénie.



Sur la gauche, les experts et le Directeur de l'ACER, et sur la droite la délégation des régulateurs sénégalais, ivoirien et français en visite à Ljubljana.

La première étape de cette visite qui s'est déroulée du 27 au 29 août 2018 au siège de la CRE a permis d'échanger entre autres sur l'organisation, les missions et le fonctionnement de la CRE.

Les discussions ont également porté sur des sujets clés tels que la séparation des activités du groupe EDF en France, l'approbation des programmes d'investissement des opérateurs, la sélection des producteurs indépendants, et la création d'un marché national de l'électricité.

Après la CRE, une partie de la délégation s'est rendue à Ljubljana qui accueille le siège de l'ACER, les 30 et 31 août 2018. Le Président Ibrahima Amadou SARR, accompagné de M. Hippolyte Ebagnitchie, Directeur Général de l'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI) et de Mme Catherine Edwige, Membre du Collège de la CRE, ont ainsi rencontré le

Directeur de l'ACER, M. Alberto POTOTSCHNIG. Ils ont ensuite pu échanger avec les experts de l'ACER travaillant au sein de quatre départements, Electricité, Surveillance de Marché, Affaires juridiques, et Stratégie et communication.

Les échanges ont d'abord porté sur l'organisation et le fonctionnement de l'ACER ainsi que ses principales missions axées sur le renforcement de la coopération européenne, puis ont permis de partager de bonnes pratiques et d'évoquer le sujet de la conciliation.

Depuis sa création en 2011, l'ACER assure la coordination des agences nationales de régulation de l'énergie en Europe et assure le bon fonctionnement du marché commun de l'électricité en participant à l'élaboration des « codes de réseaux » qui garantissent l'accès transfrontalier aux réseaux d'électricité et de gaz.

La délégation sénégalaise rentre satisfaite de ses deux visites d'études.

3.2 Visite de l'ANARE-CI à la CRE en France – 3 au 5 septembre 2018

Le Président et les membres du Conseil de Régulation de l'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI) ainsi que son Directeur Général ont rencontré la CRE et le MNE à Paris, en France. Le Conseil de Régulation, installé depuis moins de 6 mois, intensifie sa quête de bonnes pratiques chez les régulateurs, afin de répondre aux défis du secteur de l'électricité ivoirien.



A gauche, le Président, les quatre Membres du Conseil de régulation et le Directeur général de l'ANARE-CI, reçus dans les locaux de la CRE par Catherine Edwige, Membre du Collège, et à droite, Michaël Mastier, Directeur des Affaires européennes, internationales et de la Coopération

Du 3 au 5 septembre 2018, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) et le Médiateur National de l'Energie (MNE) de France ont accueilli, une délégation conduite par Maître Youssouf FOFANA, Président du Conseil de Régulation de l'ANARE-ci, et composée des Conseillers et du Directeur Général, M. Hippolyte EBAGNITCHIE.

Cette mission avait pour objectif de faire découvrir au tout premier Conseil de Régulation de l'ANARE-CI ivoirienne l'organisation et le fonctionnement d'un organe indépendant de régulation, ainsi que les fondements du processus de tarification de l'énergie. Plus spécifiquement, les membres du Conseil de Régulation souhaitaient acquérir des connaissances précises sur la fixation des tarifs de l'énergie, l'ouverture à la concurrence des marchés dans le secteur, et le règlement des litiges entre les consommateurs et les opérateurs ou entre opérateurs.

A cet effet, le Conseil de Régulation de l'ANARE-CI a pu bénéficier de présentations fort enrichissantes de la part des Directions techniques de la CRE. Ils ont également rencontré la Directrice Générale des services du Médiateur National de l'Energie (MNE), autorité administrative indépendante créée en 2006 dont les deux missions principales consistent à informer les consommateurs puis à traiter leurs plaintes dans l'environnement concurrentiel du secteur de l'énergie en France.

La visite du Président et des membres du Conseil de Régulation ivoirien s'est clôturée par une rencontre officielle avec le Président de la CRE, Jean-François CARENCO, et les Commissaires membres du Collège de la CRE.

Cette mission auprès de son homologue français permettra indubitablement au Conseil de Régulation ivoirien d'être mieux outillé pour avoir une vision prospective sur le court et le long terme du service public de l'électricité en Côte d'Ivoire. L'enjeu est désormais de mettre en œuvre la transparence par des actions créant de la confiance entre le régulateur et les autres acteurs, notamment le Gouvernement, les opérateurs et les consommateurs.



Au centre, Jean-François Carencio, Président de la CRE, et Youssouf Fofana, Président du Conseil de régulation de l'ANARE-CI

4. Entrevues

4.1 Diane Jean, Régie de l'Énergie du Québec

Madame Diane Jean est Présidente de la Régie de l'Énergie du Québec – propos recueillis en juillet 2018

RegulaE.Fr : Quel intérêt voyez-vous à la constitution d'un réseau comme RegulaE.Fr ? Comment envisagez-vous son développement futur ?

Diane Jean : La Régie de l'énergie du Québec accorde une grande importance aux échanges avec ses homologues. Ils permettent de maintenir nos connaissances à jour, de partager sur les enjeux et les meilleures pratiques ainsi que d'élargir notre perspective sur l'évolution du secteur énergétique.



L'essor de la langue française est une priorité pour le gouvernement du Québec. Notre contribution au développement d'un réseau de régulateurs ayant en commun la langue française s'inscrit en droite ligne avec l'implication active du Québec au sein de la Francophonie. Cette volonté est d'ailleurs inscrite dans la stratégie gouvernementale de développement durable qui identifie la coopération internationale en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie, à titre d'objectif. La Régie en a aussi fait un des objectifs de son plan d'action en développement durable.

Les échanges et le partage de connaissances sur des enjeux communs, entre autres par la mise en commun de documentation, à travers le site de RegulaE et des rencontres virtuelles nous semblent facilement réalisables au bénéfice de l'ensemble des partenaires du réseau.

La Régie de l'énergie est déjà engagée, depuis une quinzaine d'années, dans la formation d'homologues francophones dans le cadre des activités de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable. Elle a ainsi accueilli des dizaines de participants qui œuvrent au sein des agences de réglementation. Notre réseau viendra compléter ces efforts en leur donnant un caractère institutionnel plus permanent.

R : Quel bilan faites-vous de l'atelier de travail de RegulaE.Fr que vous avez accueilli à Montréal en juillet ?

D.J. : La Régie de l'énergie a accueilli des représentants d'une quinzaine de pays lors de l'atelier de deux jours qui s'est déroulé à Montréal. Cette rencontre a permis des échanges en profondeur sur l'enjeu de la digitalisation du secteur de l'énergie. Des experts et régulateurs de trois continents ont partagé généreusement leurs connaissances et analyses sur une des grandes préoccupations de l'heure.

L'atelier a aussi permis d'élargir nos perspectives sur les défis auxquels sont confrontés quotidiennement les régulateurs, et ce, quel que soit le niveau de développement de notre pays.

R : Comment percevez-vous l'évolution des rôles des régulateurs de l'énergie à l'ère combinée de la transition énergétique et de la digitalisation ? Quels sont les grands enjeux et risques auxquels ceux-ci devront faire face ? Des moyens supplémentaires seront-ils, selon vous requis pour leur permettre de fonctionner efficacement, en toute indépendance ? Si oui, lesquels ?

D.J. : Les enjeux liés au développement durable sont nombreux. La transition énergétique est incontournable et le Québec s'est doté d'objectifs ambitieux en ce sens. Le rôle des régulateurs varie d'une juridiction à l'autre comme leur implication en cette matière. Au Québec, un organisme public – Transition énergétique Québec (TEQ) s'est vu confié récemment le mandat de mener à bien cet important projet de société. La Régie de l'énergie, qui régit cet organisme, étudie actuellement le premier plan directeur de TEQ.

R : Quelles sont, selon vous, les incertitudes qui pèsent sur la réussite de la transition énergétique et quels sont les contraintes spécifiques rencontrées au Québec en la matière ?

D.J. : Pour la Régie il s'agit de la première application de ce nouveau cadre légal. Les prochains mois seront plus précisément l'occasion d'approuver les programmes et mesures sous la responsabilité des distributeurs d'énergie, ainsi que l'apport financier nécessaire pour leur mise en œuvre et de donner son avis sur la capacité du Plan directeur à atteindre les cibles définies par le gouvernement en matière énergétique pour la période 2018-2023.

4.2 Peter Fraser, Agence Internationale de l'Énergie (IEA)



Monsieur Peter Fraser est Chef du département des marchés du gaz, du charbon et de l'électricité à l'Agence Internationale de l'Énergie – propos recueillis en septembre 2018

RegulaE.Fr : Quel intérêt voyez-vous à la constitution d'un réseau comme RegulaE.Fr ? Quels conseils pourriez-vous fournir pour promouvoir son développement futur ?

Peter Fraser : Notre organisation est, tout comme la vôtre, axée sur la collaboration internationale. Dans notre cas, nos gouvernements estiment que nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres en matière de politiques énergétiques, de recherche et de développement sur les technologies énergétiques et d'actions à mener ensemble pour traiter de questions énergétiques avec des pays non membres. De même, je pense que RegulaE.fr peut servir de forum de partage d'expériences sur la régulation de l'énergie, afin d'en améliorer la qualité au bénéfice de chacun.

R : Quelle collaboration ou synergies éventuelles pourraient naître avec l'Agence Internationale de l'Énergie ?

P.F. : L'AIE est très impliquée dans l'élaboration de meilleures pratiques en matière de politique énergétique, y compris celles en lien avec les marchés régulés de l'électricité et du gaz naturel. Les régulateurs jouent un rôle clé en veillant à ce que les infrastructures de soutien, particulièrement des

réseaux, soient construites dans les temps pour garantir la sécurité d'approvisionnement. La coopération avec des organismes internationaux de régulation, tels que RegulaE.fr, nous permet de traiter de ces questions avec les régulateurs.

R : Comment percevez-vous l'évolution des rôles des régulateurs de l'énergie à l'ère combinée de la transition énergétique et de la digitalisation ? Quels sont les grands enjeux et risques auxquels ceux-ci devront faire face ? Des moyens supplémentaires seront-ils, selon vous, requis pour leur permettre de fonctionner efficacement, en toute indépendance ? Si oui, lesquels ?

P.F. : Les défis seront différents selon les secteurs. Dans le domaine de l'électricité, les nouvelles technologies, combinées à la numérisation, pourraient révolutionner les choses. Les réseaux utilisés actuellement pour approvisionner les consommateurs finals en kWh pourraient bientôt devenir des plateformes que des entreprises en concurrence utiliseront pour fournir des services à des consommateurs qui pourraient produire autant d'énergie qu'ils en consomment. Tout cela devra être fait en garantissant la sécurité d'approvisionnement.

Ces nouvelles technologies pourraient également aider à ce qu'un accès à l'énergie moderne soit fourni à près d'un milliard de personnes qui en sont encore privées. Nous nous attendons à ce que les solutions hors réseau fournissent une part croissante de l'accès à l'électricité - particulièrement dans les zones où il serait difficile d'étendre le réseau. La numérisation de ce secteur pourrait soutenir des nouveaux modèles d'entreprise pour des entrepreneurs privés afin d'offrir des services d'électricité à de nouveaux consommateurs.

En revanche, les entreprises de gaz naturel régulées font face à une situation différente, particulièrement sur les marchés arrivés à maturité, où des politiques gouvernementales s'attachent à réduire l'utilisation des combustibles fossiles, tels que le gaz naturel, à moyen et à plus long terme. Cela soulève des questions réglementaires difficiles sur l'avenir des réseaux que les régulateurs supervisent, notamment en matière de tarification, de dépréciation, du rôle joué par le biogaz ou l'hydrogène.

R : Comment assurer que les intérêts des consommateurs finaux, en particulier résidentiels, restent au cœur de ce processus ?

P.F. : De ma propre expérience en tant que régulateur, pour comprendre les besoins des consommateurs, il faut aller leur parler. Une audience formelle ne suffit pas. Vous devez aller à la rencontre des consommateurs chez eux.

R : Quelles sont, selon vous, les incertitudes qui pèsent sur la réussite de la transition énergétique ?

P.F. : Le rythme de progression des technologies énergétiques propres constitue le principal point d'interrogation. Nous suivons le développement de 38 technologies énergétiques propres dans notre rapport annuel, « [Tracking Clean Energy Progress](#) », que vous pouvez consulter sur le site Web de l'AIE. Sur ces 38 technologies, seules 4 sont en bonne voie pour mener cette transition, ce qui ne sera pas suffisant. Nous avons besoin de davantage de technologies qui produiront et consommeront l'énergie de manière plus propre, plus économique et plus efficace que les systèmes actuels. De nombreux investissements en termes d'innovation et des politiques gouvernementales de soutien seront nécessaires dans ce cadre.

5. Calendrier des événements 2018-2019

Evénement	Lieu	Date	Thème
Soutenance des mémoires des participants à la formation BADGE	Dakar, Sénégal	12 novembre 2018	Edition 2017-2018
Réunion annuelle de RegulaE.Fr : Assemblée Générale et atelier de travail n°4	Dakar, Sénégal	13 et 14 novembre 2018	La tarification de l'électricité
Atelier de travail n°5	A définir	Eté 2019	A définir
Assemblée générale 2019 et atelier n°6	A définir	Automne 2019	A définir

6. Annexe – Les membres et les points de contact du Comité de communication

6.1 Les membres

- Madame Catherine EDWIGE, Présidente du Comité de communication, Commission de Régulation de l'Energie (CRE) de France ;
- Madame Chorok CHICHAH, Commission de Régulation de l'Electricité et du gaz (CREG) de Belgique ;
- Monsieur Apollinaire KOUDOU et Monsieur Camille Sanson AHUI, Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité (ANARE) de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur Yaya SOURA, Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) du Burkina Faso ;
- Madame Rébecca RADEREAU, Secrétariat de RegulaE.Fr, Commission de Régulation de l'Energie (CRE) de France.

6.2 Les points de contact nationaux

Pays (25)	Régulateur	Nom et prénom	Mail	Téléphone
Algérie	Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG)	Madame Karima MEDEDJEL	karima.mededjel@creg.energy.gov.dz	+213 21 48 83 74 +213 21 48 81 48
Belgique	Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG)	Madame Chorok CHICHAH	chorok.chichah@creg.be	+32 2897633 (F) +32 477970110 (P)
Bénin	Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE)	Monsieur Polycarpe BASILE GBEDJI	polycarpe.basilegbedji@yahoo.com	+229 97.17.62.69 +229 95.95.79.67
Bulgarie	Commission de Régulation de l'Energie et de l'Eau (EWRC)	Madame Vera GEORGIEVA	vkirilova@dker.bg	+ 359 2 9359745
Burkina Faso	Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE)	Monsieur Yaya SOURA	yayasoura@yahoo.fr	+226 70 26 29 83
Burundi	Agence de Régulation des secteurs de l'Eau potable, de	Monsieur Donat NIYONZIMA Madame Carine NGABIRE	dndonald09@gmail.com; nionzima.donat@areem.gov.bi; ngabirecarine@gmail.com	+257 79914948 +257 79985448

	l'Electricité et des Mines (AREEM)			
Cameroun	Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL)	Monsieur Shalman ETUTU MAWONDO Monsieur Oscar HOB MBOG	smawondo@arsel-cm.org; ophob@arsel-cm.org	+237 67764 5044 +237 67756 1297
Canada (Québec)	Régie de l'Energie du Québec	<i>A confirmer</i>		
Canada (Nouveau-Brunswick)	Commission de l'Energie et des Services Publics (CESP)	<i>A confirmer</i>		
Canada	Office National de l'Energie (ONE)	Monsieur Jacqueline VANHOUCHE Madame Amy COLEMAN	jacqueline.vanhouche@neb-one.gc.ca; amy.coleman@neb-one.gc.ca	403-299-2725 403-299-3927
Côte d'Ivoire	Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité (ANARE)	Monsieur Apollinaire KOUDOU Monsieur Sanson Camille AHUI	akoudou@anare.ci; scahui@anare.ci	+225 20 20 61 94 +225 20 20 60 20
France	Commission de Régulation de l'Energie (CRE)	Madame Rébecca RADEREAU	RegulaE.Fr@cre.fr	+33 1 44 50 89 26
Guinée-Conakry	Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau et de l'Electricité (ARSEE)	Monsieur Mohamed DONKO	donkomadi@gmail.com	
Haïti	Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Energie (ANARSE)	<i>A confirmer</i>		
Lettonie	Commission des Services d'intérêt Public (SPRK)	Madame Lija MAKARE	Lija.Makare@sprk.gov.lv	+371 67097211
Luxembourg	Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR)	Madame Maïa Nicté MAZARIEGOS	nicté.mazariegos@ilr.lu; pamela.boeri@ilr.lu	+352 28 228 256 +352 28 228 349

		Madame Pamela Elvira BOERI		
Madagascar	Office de Régulation de l'Electricité (ORE)	<i>A confirmer</i>		
Mali	Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE)	Sidy Mohamed COULIBALY	scoulibaly@creemali.org; sidycoul2@yahoo.fr	+223 66 844 162
Maurice	Utility Regulatory Authority (URA)	<i>A confirmer</i>		
Mauritanie	Autorité de Régulation de Mauritanie (ARE)	Monsieur Sidi ISSELMOU	s.isselmou@are.me	+222 27 20 48 79
Niger	Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE)	Madame Amina Sékou Bâ BOUBACAR	amina_ba@yahoo.fr	+227 99399038 +227 92433234
Polynésie	Autorité Polynésienne de la Concurrence (APC)	Madame Yasmina QUESNOT	y.quesnot@autorite-concurrence.pf; autorite@autorite-concurrence.pf	+689 40504900
Roumanie	Autorité de Régulation de l'Energie (ANRE)	Madame Lusine CARACASIAN Madame Raluca BUCUR	raluca.bucur@anre.ro; lcaracasian@anre.ro	+40 21 3278194
Sénégal	Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE)	Madame Aïssatou MBENE KANE	kaneaissatou@yahoo.fr; amkane@crse.sn; nabousine@yahoo.fr	+221 77 740 64 95 +221 33 849 04 59
Togo	Autorité de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSE)	Monsieur Dossè KOUAKANI-ASSI	marc.kouakani@arse.tg; assihmarc@gmail.com	+228 22 22 20 78 +228 9079 0816

Comité de rédaction de la Lettre d'Information n°4 : Camille AHUI, Pamela BOERI, Chorok CHICHAH, Aïssatou Mbene KANE, Apollinaire KOUDOU, Ferhat OULD-OUALI, Rébecca RADEREAU, Yaya SOURA.

